



FORMULAIRE DEMANDE DE SUBVENTION AIDE A L'ACHAT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE 2022

Opération en partenariat avec le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

DATE LIMITE DE DÉPÔT : 18 MARS 2022

STRUCTURE

Associative Territoriale

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Siret :

REPRESENTANT LEGAL

Prénom et NOM :

Téléphone et/ou courriel :

PERSONNE EN CHARGE E LA DEMANDE

Prénom et NOM :

Fonction :Téléphone : Courriel :

INSTRUMENT(S) FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

par ordre de priorité décroissante

1 Nature :

Marque : Modèle :

Pour quelles raisons prévoyez-vous cette acquisition :

.....

Montant TTC de l'achat (identique au devis joint) :

Montant de la subvention sollicitée (max 50% du coût TTC) :

Indiquer si d'autres partenaires financiers ont été sollicités :

.....pour € etpour €

2 Nature :
Marque : Modèle :
Pour quelles raisons prévoyez-vous cette acquisition :
.....
.....
Montant TTC de l'achat (identique au devis joint) :
Montant de la subvention sollicitée (max 50% du cout TTC) :
Indiquer si d'autres partenaires financiers ont été sollicités :
.....pour € etpour €

3 Nature :
Marque : Modèle :
Pour quelles raisons prévoyez-vous cette acquisition :
.....
.....
Montant TTC de l'achat (identique au devis joint) :
Montant de la subvention sollicitée (max 50% du cout TTC) :
Indiquer si d'autres partenaires financiers ont été sollicités :
.....pour € etpour €

4 Nature :
Marque : Modèle :
Pour quelles raisons prévoyez-vous cette acquisition :
.....
.....
Montant TTC de l'achat (identique au devis joint) :
Montant de la subvention sollicitée (max 50% du cout TTC) :
Indiquer si d'autres partenaires financiers ont été sollicités :
.....pour € etpour €

Pour information :

- nombre de musiciens de la structure :
- la structure dispose-t-elle d'instruments non utilisés ? oui non

Si oui, lesquels :
.....
.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

Fonction :

représentant légal de (nom de la structure) :

demande une subvention au Département de la Vienne de :€ .

J'atteste :

- la sincérité et l'exactitude des informations renseignées,
- que la structure est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants),

Si je représente une association loi 1901, j'atteste également :

- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (cf. modèle-type joint dans E-subventions rubrique Nous contacter/Aide Documents administratifs),
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte.

Je m'engage :

- à ne passer commande de(s) l'instrument(s) qu'après réception de la notification de subvention départementale,
- à ne réceptionner le(s) instrument(s) ayant bénéficié d'une subvention départementale que lors de la cérémonie « Notes en scène » organisée par le Département (dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année scolaire suivant la demande de subvention),
- à ne pas revendre ou donner le(s) instrument(s) ayant bénéficié d'une subvention départementale avant une période de minimum de 5 ans sans en informer le Département,
- à faire figurer le partenariat du Département de la Vienne et du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sur tout support de communication concernant un évènement utilisant le(s) instrument(s) ayant bénéficié d'une subvention départementale (mentions ou logos).

Fait à : le :

Signature :

La demande est à retourner accompagnée obligatoirement :

- du ou des devis de moins de trois mois : **fournisseurs domiciliés dans les départements de la Vienne (86) ou de l'Indre et Loire (37) exclusivement**
- du R.I.B
- des statuts (si association)
- d'un avis de situation au répertoire SIRENE (INSEE)

par courrier ou courriel (pdf signé) à l'adresse ci-dessous au plus tard le **18 mars 2022**.

Direction Culture Tourisme

Département de la Vienne

Place Aristide Briand

CS 80319

86008 POITIERS Cedex

ou

nlefevre@departement86.fr

Les dossiers incomplets ou reçus hors-délais ne pourront pas être traités.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Nina Lefèvre, Direction Culture Tourisme, 05 49 55 66 62

Protection des données personnelles

Les informations vous concernant sont collectées par le Département de la Vienne, responsable de traitement, dans le cadre de l'aide à l'achat d'instruments de musique. Ce traitement relève de la mission d'intérêt public du Département.

Les finalités de ce traitement sont l'instruction administrative et financière de votre demande d'aide ainsi que l'envoi d'information relative au dispositif et l'invitation à la cérémonie de remise des instruments.

Vos données sont destinées aux services instructeurs du Département de la Vienne. Ces données sont obligatoires et nécessaires pour l'instruction du dossier. Le défaut de réponse entraînera une impossibilité de traiter votre demande. Les informations sont conservées de façon active pendant une durée de 5 ans et jusqu'au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Elles sont ensuite traitées conformément aux prescriptions des Archives départementales dans le respect du code du patrimoine. Le traitement du dossier ne fait pas l'objet d'une décision automatisée.

Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous avez un droit d'accès et de rectification de vos données, ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition de leur traitement, dans les conditions prévues par ces textes. Enfin vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données, par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex) ou via la formulaire "Contactez le DPO" sur le site lavienne86.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.